

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [anthony Robert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/388717bf31323a25b5423c41>

Date d'obtention : 2024-10-01 12:29:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, je dois rencontrer l'auteur du signalement. Ensuite, je dois évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. En troisième lieu, je dois vérifier l'information sans jamais chercher à voir les messages/photos. Finalement, je dois rencontrer l'instigateur. S'il s'agit d'un acte malveillant, je confisque le cellulaire et je téléphone au service de police. S'il s'agit d'un acte impulsif, je confisque le téléphone, je prends sa version des faits et je communique avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque la situation se passe complètement en dehors de l'école, c'est la police qui doit faire une intervention. L'école n'est pas mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le moment où je dois juger de la nature de l'acte. L'acte est-il impulsif ou malveillant? Je dois juger la situation selon les propos rapportés par la victime.